

**ARRÊTÉ**  
**FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2024**  
**AU GRADE AVANCEMENT D'ADJOINT TECHNIQUE**  
**PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**

**LA PRESIDENTE DU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA FORET DE BOUCONNE**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

**ARRETE**

**Article 1 :**

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024 :

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE
AL-GAMRA Rachid	Adjoint Technique Territorial

**Article 2 :**

Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année comprend 100% d'hommes (dont 100% promouvables) et 0% de femmes (dont 0% promouvables).

**Article 3 :** Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera transmis à la Présidente du Centre de gestion.

Fait à Montaut-sur-Save, le jeudi 15 février 2024

La Présidente,



**Camille POUPONNEAU**

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse :*  
68 rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7  
Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>